

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
COMMISSION D'ORGANISATION  
DES ELECTIONS CONSULAIRES  
-----

Arrêté n° 2021-<sup>00550</sup> /MICA/SG/CCI-  
BF/COEC portant publication des listes des  
candidats aux élections des membres de  
l'Assemblée Générale de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie du Burkina Faso  
(CCI-BF)

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0364/PRES/PM/MICA du 03 mai 2021 portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Vu le décret n°2007-302/PRES/PM/MCPEA/MFB du 18 mai 2007 portant changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2015-1385/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant approbation des statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et son modificatif n°2016-571/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MJDHPC/MATDSI/MFPTPS du 28 juin 2016 ;
- Vu le décret n°2021-0195/PRES/PM/MATD/MINEFID/MICA/MJDHPC du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant approbation du régime électoral de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- Vu l'arrêté n°2021-00207/MICA/SG/CCI-BF du 10 mai 2021 portant principes et modalités d'organisation des élections consulaires au titre de l'année 2021 ;

- Vu l'arrêté n°2021-00208/MICA/SG/CCI-BF du 10 mai 2021 fixant la répartition des sièges dans les catégories et sous catégories professionnelles de la CCI-BF ;
- Vu l'arrêté n°2021-00209/MICA/SG/CCI-BF du 10 mai 2021 fixant la composition des catégories et sous catégories professionnelles de la CCI-BF au titre des élections consulaires de 2021 ;
- Vu l'arrêté n°2021-00333/MICA/SG/CCI-BF du 22 juin 2021 portant composition, missions et attributions de la Commission d'organisation des Elections Consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté n°2021-00485/MICA/SG/CCI-BF/COEC du 15 septembre 2021 portant publication des listes électorales définitives au titre des élections consulaires 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté n°2021-00486/MICA/SG/CCI-BF/COEC du 15 septembre 2021 portant convocation du corps électoral appelé élire les membres de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté n°2021-00523/MICA/SG/CCI-BF du 06 octobre 2021 portant fixation du montant de la contribution des candidats aux frais d'organisation des élections consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso,

## ARRETE

- Article 1 :** Les listes des candidats aux élections consulaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso sont arrêtées conformément au tableau joint en annexe.
- Article 2 :** Les listes des candidats visées à l'article 1 ci-dessus sont dressées par province et affichées au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, dans les Gouvernorats et Hauts Commissariats, dans les Délégations consulaires régionales et dans les Directions régionales de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.
- Article 3 :** Le Président de la Commission d'organisation des élections consulaires de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

25 OCT 2021

Ouagadougou, le

  
**Harouna KABORE**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon



The seal is circular with a blue border. The text around the border reads 'Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat' at the top and 'MICA' at the bottom. In the center, there is a smaller emblem and the text 'Le Ministre'.